

AVIS PUBLIC –
MODIFICATIONS AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS ET AU CODE
D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC, est par la présente, donné par la soussignée greffière de la Ville de Louiseville :

QUE, lors de la séance ordinaire du lundi 12 septembre 2016 à 19 h 30 et tenue au lieu habituel des séances du conseil municipal, soit le 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville, le conseil municipal de la Ville de Louiseville adoptera les règlements suivants, à savoir :

- *Règlement numéro 615 amendant le règlement numéro 555 établissant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Louiseville;*
- *Règlement numéro 616 amendant le règlement numéro 532 établissant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Louiseville.*

Résumé du projet de règlement :

Les codes d'éthique et de déontologie doivent interdire, respectivement à tout membre d'un conseil et à tout employé de la municipalité, de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Fait et signé à Louiseville
Ce 7^e jour du mois de septembre 2016

Maude-Andrée Pelletier
Greffière